



RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur : Picaut, Laurent
Adresse : Rue des Avenir 11 - 6182 Souvet

Organisme de contrôle : A.G.E.B
Référence : 16544/3
Inspecteur : GILLES (P. A. W. H. S.)
Tél : 02 330 88 90

Installation contrôlée : Adresse : Au Centre de Churchill 49 81
 6110 Courcelles
Date du contrôle : 07/11/2014
 L'habitant est : propriétaire locataire
 L' « Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : est présente n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :
Compteur : Classe Q_{max} : m³/h Fabricant : N° : Index :
 Pression de service de l'installation intérieure : mbar
Appareils d'utilisation :

Nombre	Type	Marque	Puissance nominale
1	CB	Buder	5 kW
2
3
...

Conclusion :
L'installation neuve :
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
 L'essai d'étanchéité donne satisfaction.
La nouvelle partie de l'installation :
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
 L'essai d'étanchéité donne satisfaction.
L'installation existante :
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
 L'essai d'étanchéité donne satisfaction.
 (1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques ARGB et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.
 Prescriptions appliquées : NBN D1-008 NBN B1-007

Date: 07/11/2014
 Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle : GILLES (P. A. W. H. S.)



ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN APPLICATION DE L'ARRETÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.

Je soussigné : Nom: RISELUTI Prénom: LORENZO
Représentant de l'entreprise N° de T.V.A.:
Rue: BEL Avenir N°: 12 Boîte:
N° Postal: 6182 Localité: SOUVRET Tel: 0296/501582 Fax:
Adresse: Tel: 12

Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz
installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après
dans l'immeuble situé à : Rue WISTON ZAVROMILL N°: Boîte: Etage:
N° postal: 6180 Commune: COURCELLES
marque compteur: N° du compteur:
pour le compte de : Nom: Prénom:
Rue: N°: Boîte:
N° Postal: Commune:

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.

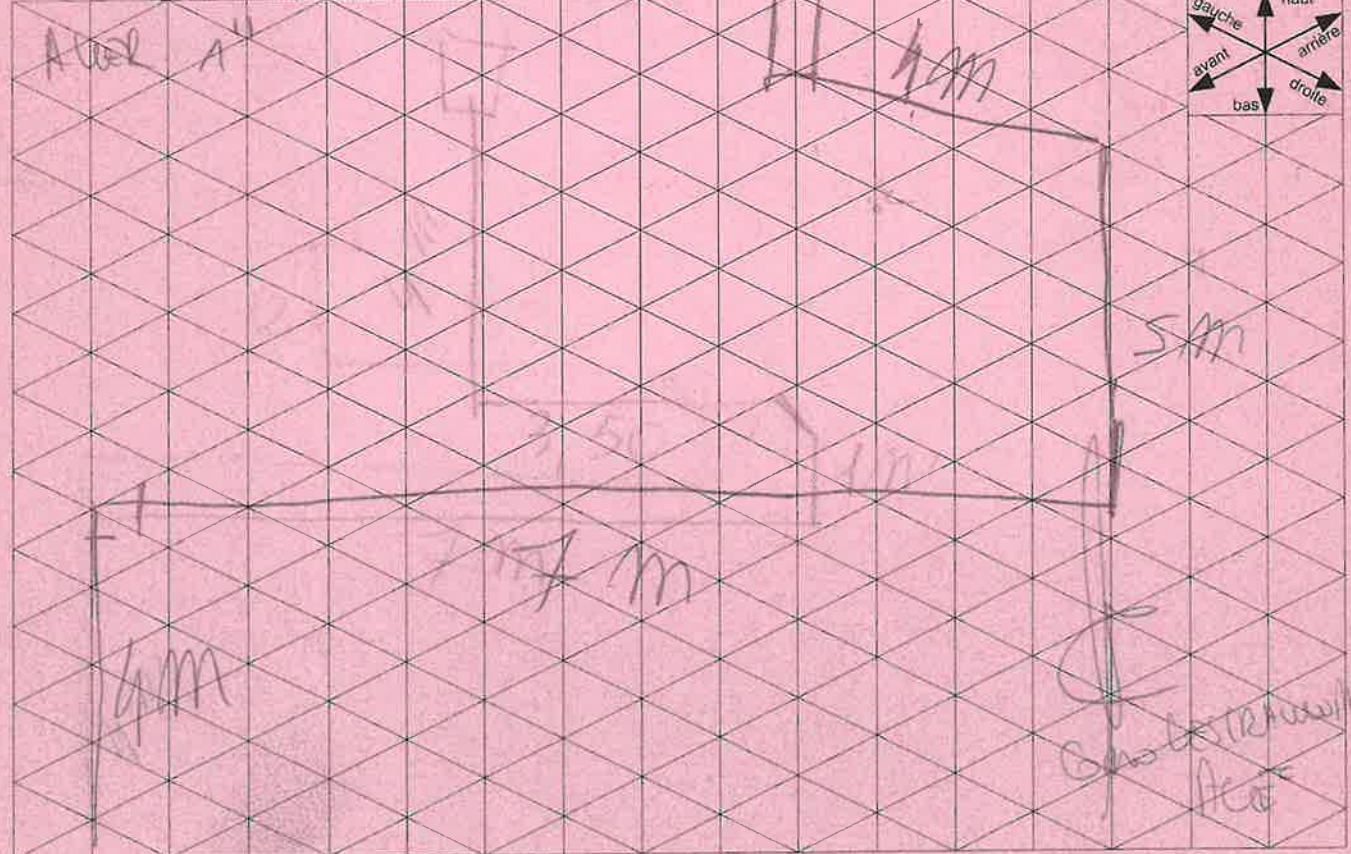
La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Table with 2 columns: 'Réservé à l'installateur' and 'Réservé au GRD'. Includes fields for 'Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel »', 'Date', and 'Signature'.

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW). Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.





ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.

Je soussigné : Nom : RIECIUTI Prénom : LORENZO
Représentant de l'entreprise... N° de T.V.A. :
Rue : 112 AVENUE N°: 12 Boîte :
N° Postal : 5192 Localité: SOUVREY Tel: 0433/501583 Fax:
Adresse : Tel :

Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz
installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après
dans l'immeuble situé à : Rue WILSON CHAROUILLE N° Boîte : Etage 19/2/1
N° postal : 5192 Commune : COURCELLES
marque compteur: N° du compteur:
pour le compte de : Nom Prénom :
Rue N° Boîte :
N° Postal : Commune :

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003 , NBN D51-004 , NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion. Seuls les appareils à gaz conformes aux normes spécifiques aux appareils au gaz naturel sont connectés à l'installation intérieure.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Table with 2 columns: 'Réservé à l'installateur' and 'Réservé au GRD'. Includes checkboxes for 'oui' and 'non' regarding the installer's declaration.

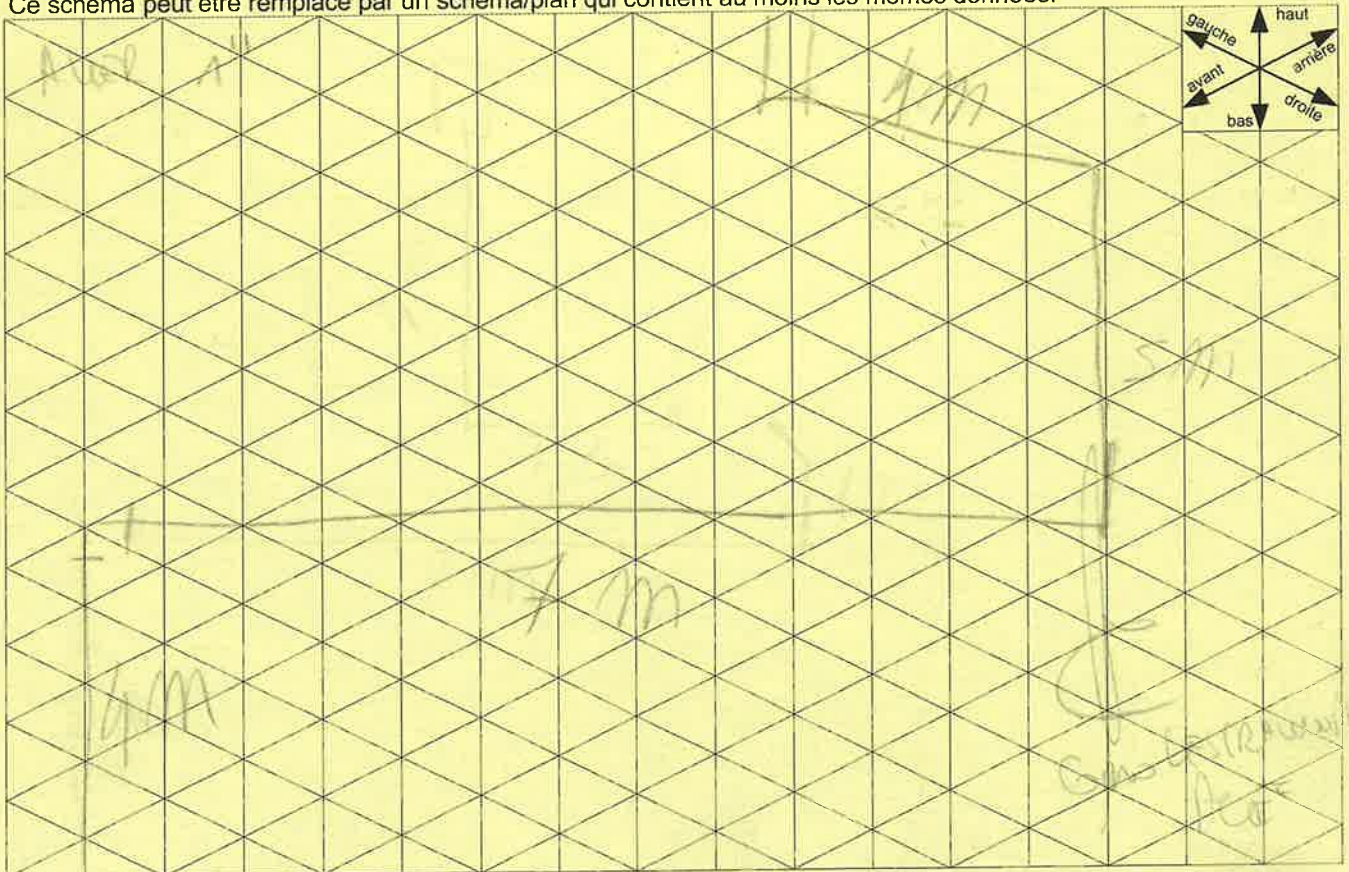
Date :
Signature:

Modèle 710628/12

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B,..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW). Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.





ÉTANCHÉITÉ DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE GAZ NATUREL

INTERVENTION / MISE EN SERVICE

N° TTG :

CLIENT	INSTALLATION (si différente du client)
NOM, prénom :	Adresse :
Adresse : <i>Rue Winston Churchill 49/211</i> <i>6100 Amalville</i>
.....
COMPTEUR	COMPTEUR ENLEVÉ (à compléter uniquement dans le cas d'un remplacement)
Marque : <i>J.TON</i>	Marque :
Calibre : <i>54</i> Année : <i>2014</i>	Calibre : Année :
Numéro : <i>26245632</i>	Numéro :
Index : <i>0000</i>	Index :

Relevé après 10 min : Litres

Remarque :

Relevé au début : Litres

Débit/10 min : Litres $\times 6 \rightarrow$ Litres/heure

1. L'installation peut être mise en service

- Installation étanche
- Un léger manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite ≤ 6 l/h).
L'installation est mise en service ; cependant, le client doit impérativement et dans les plus brefs délais rechercher l'origine de la fuite sur l'installation intérieure et procéder à la réparation requise. À cette fin, il est conseillé au client de s'adresser à un installateur habilité « gaz naturel »⁽¹⁾ (Cerga).

2. L'installation ne peut pas être mise en service

- Un manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite > 6 l/h).
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert.
- Une non-conformité grave avec danger immédiat a été constatée. Ce constat ne remplace pas un contrôle de conformité ultérieur par un installateur habilité « gaz naturel » ou un organisme de contrôle.
- Constat suite à un appel Odeur gaz (débit de fuite > 0 l/h)

3. Remarques

Établi par l'agent :	Pour réception par le client final ou son délégué :
NOM : <i>847322</i>	NOM, prénom :
Prénom :	Adresse :
Date : <i>2</i> / <i>12</i> / 20 <i>14</i>	Qualité : propriétaire / locataire Autres :
Signature : <i>[Signature]</i>	J'ai été préalablement informé par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur ⁽¹⁾ . En signant le présent document, je reconnais expressément que le distributeur de gaz ou son représentant s'est bien assuré (conformément à l'article 48 de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971) de l'étanchéité à la pression de distribution de toute l'installation intérieure de gaz se trouvant dans l'immeuble dont l'adresse figure ci-dessus. Ma responsabilité d'utilisateur de réseau pourra être engagée en cas d'accident dont l'origine se trouverait sur l'installation intérieure. Je m'engage à faire remédier sans délais au(x) défaut(s) constaté(s).
	Signature : <i>[Signature]</i>

⁽¹⁾ À l'ouverture du compteur d'une installation autre que nouvelle.



ÉTANCHÉITÉ DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE GAZ NATUREL

INTERVENTION / MISE EN SERVICE

N° TTG :

CLIENT	INSTALLATION (si différente du client)
NOM, prénom :	Adresse :
Adresse : <i>Rue Winston Churchill 49120 61000 Soullès</i>
.....
.....
COMPTEUR	COMPTEUR ENLEVÉ (à compléter uniquement dans le cas d'un remplacement)
Marque : <i>FRAN</i>	Marque :
Calibre : <i>54</i> Année : <i>2014</i>	Calibre : Année :
Numéro : <i>26945639</i>	Numéro :
Index : <i>0000</i>	Index :

Relevé après 10 min : Litres

Remarque :

Relevé au début : Litres

Débit/10 min : Litres $\times 6$ Litres/heure

1. L'installation peut être mise en service

- Installation étanche
- Un léger manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite ≤ 6 l/h).
L'installation est mise en service ; cependant, le client doit impérativement et dans les plus brefs délais rechercher l'origine de la fuite sur l'installation intérieure et procéder à la réparation requise. À cette fin, il est conseillé au client de s'adresser à un installateur habilité « gaz naturel »⁽¹⁾ (Cerga).

2. L'installation ne peut pas être mise en service

- Un manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite > 6 l/h).
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert.
- Une non-conformité grave avec danger immédiat a été constatée. Ce constat ne remplace pas un contrôle de conformité ultérieur par un installateur habilité « gaz naturel » ou un organisme de contrôle.
- Constat suite à un appel Odeur gaz (débit de fuite > 0 l/h)

3. Remarques

.....

.....

.....

Établi par l'agent :	Pour réception par le client final ou son délégué :
NOM : <i>R4732</i>	NOM, prénom : <i>Edouard</i>
Prénom :	Adresse :
Date : <i>2</i> / <i>12</i> / 20 <i>14</i>	Qualité : propriétaire / locataire Autres :
Signature : <i>[Signature]</i>	J'ai été préalablement informé par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur ⁽¹⁾ . En signant le présent document, je reconnais expressément que le distributeur de gaz ou son représentant s'est bien assuré (conformément à l'article 48 de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971) de l'étanchéité à la pression de distribution de toute l'installation intérieure de gaz se trouvant dans l'immeuble dont l'adresse figure ci-dessus. Ma responsabilité d'utilisateur de réseau pourra être engagée en cas d'accident dont l'origine se trouverait sur l'installation intérieure. Je m'engage à faire remédier sans délais au(x) défaut(s) constaté(s).
	Signature : <i>[Signature]</i>

⁽¹⁾ À l'ouverture du compteur d'une installation autre que nouvelle.